



Module de suppression des utilisateurs inactifs pour mise en conformité avec le RGPD

(block_moodea_rgpd)

Guide d'utilisation

Édition mai 2024









RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

L'article 5, §1e du RGPD dispose à cet effet que les données doivent être « conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ». Il appartiendra au responsable de traitement de déterminer, en fonction de la finalité du traitement, cette durée « nécessaire » ne dépassant pas la période strictement requise par la réalisation du service. Le considérant 39 du RGPD précise à cet égard qu'afin de garantir cette conservation limitée « des délais devraient être fixés par le responsable de traitement pour leur effacement ou pour un examen périodique ».

La détermination de la durée de conservation est à la charge du responsable de traitement. En dehors des cas dans lesquels la durée de conservation est fixée par la règlementation*, l'identification et le choix d'une durée de conservation relève de l'analyse de conformité que le responsable de traitement doit lui-même mener pour son traitement.

* L'article R1221-26 du Code de travail impose par exemple que les mentions portées sur le registre unique du personnel soient conservées pendant 5 ans à compter de la date à laquelle le salarié, ou le stagiaire a quitté l'établissement.

Dans le cadre des obligations du Règlement Général sur la Protection des Données "RGPD", la suppression des données personnelles des personnes inactives depuis un certain nombre d'années s'impose.

Cette responsabilité incombe au(x) gestionnaire(s) des plateformes et non à l'hébergeur.





Description

L'objectif de ce module, de type bloc, est de faciliter la mise en application du RGPD à tous les gestionnaires des plateformes MOODEA.

La suppression des comptes inactifs par les gestionnaires aura pour avantages :

- de ne plus faire apparaître les utilisateurs inactifs depuis plus de x années dans les différents modules de Moodle ;
- de réduire la table des logs ;
- de réduire les temps de traitement des outils de remontées statistiques ;
- de supprimer les documents déposés par ces utilisateurs

IMPORTANT

La suppression des utilisateurs inactifs aura pour effet de les anonymiser sur la plateforme (noms, prénoms, adresse mail modifiés).

Vous n'aurez plus accès à leurs travaux, à leurs notes, à leurs données lors de remontées statistiques.

Cette action est définitive et irréversible.





Installation du bloc

La toute première fois, les gestionnaires doivent installer le bloc sur leur tableau de bord.

- ① Aller dans le tableau de bord
- 2 Activer le mode édition
- 3 Ajouter un bloc
- Sélectionner le bloc « Gestion RGPD »

1			2
Accueil Tableau de bord Mes cours Administration du site			↓ ♀ AU ▾ Mode d'édition
	Ajouter un bloc	×	
Tableau de bord	Commentaires	Réinitialiser	a page
	Cours		+ Ajouter un bloc
+ Ajouter un bloc	Cours favoris		Éléments consultés récemment
Olythu .	Dernières annonces		+ • •
	Derniers badges		AFESTIME
Tous les cours 🗢	Gestion des rôles	Nouvel événen	
✓ février	Gestion RGPD (4)	avri	TestNath

Le bloc s'affiche. Reste à choisir son emplacement sur le tableau de bord.

U Cliquer sur la roue crantée puis sur « Configurer le bloc Gestion RGPD »







2 Choisir l'emplacement du bloc (région et poids) puis enregistrer.

Choisir l'emplacement au centre de la page, et selon vos besoins, l'ordre d'affichage parmi les autres blocs.

Configuration du bloc « Gestion RGPD »						
Tout replier						
 Où ce bloc apparaît 						
Emplacement original du bloc	8	Utilisateur: Admin Utilisateur				
Afficher sur les types de page		Page « Tableau de bord »				
Région par défaut	0	content 🗢				
Poids par défaut	0	6 🗘				
 Sur cette page 						
Visible		Oui 🗢				
Région		content 🗢				
Poids		6 🗢				
		Enregistrer Annuler				





Fonctionnement

Une fois le bloc installé, il est possible de cliquer sur le lien « informations sur le RGPD » pour en savoir plus sur la réglementation.

Le bloc affiche le nombre total d'utilisateurs sur la plateforme.

Gestion RGPD							
Informations sur le RGPD Nombre d'utilisateurs sur	6						
Utilisateurs inactifs au	21 / 03 / 2023	\Box					
2	3						
Réinitialiser	Rechercher						

① Le gestionnaire peut ensuite choisir une date pour laquelle il souhaite connaître le nombre d'utilisateurs inactifs.

La date par défaut correspond à un an en arrière.

- 2 Le bouton « Réinitialiser » initialise la date avec sa valeur par défaut.
- 3 Le bouton « Rechercher » affiche la liste ci-dessous.





1171 utilisateurs inactifs au 21/03/2023								×	
↓ Afficher 10 v entrées Rechercher : 2									
3	Nom	4	E-mail	*	Ville		×	Institution	Dernier Accès
									02/01/2023
			-						30/04/2021
									03/09/2020
									07/06/2022
									13/10/2022
									06/04/2021
									Jamais
									21/06/2022
									01/12/2021
									07/12/2022
S Affichage de 1 à 10 sur 1 171 entrées Précédente 1 2 3 4 5 118 Suivante						Suivante			
				Annuler	Exp	orter la liste c	omplète	Supprimer la sé	élection
				6		\bigcirc		8	9

- ① Affichage de la liste des utilisateurs inactifs par groupe de 10, 25, 50, 100 utilisateurs
- (2) Recherche plein texte d'un utilisateur sur son nom, e-mail, ville, institution)
- **3** Sélection d'un ou plusieurs utilisateurs
- Tris possibles sur le nom, l'e-mail, la ville, l'institution, le dernier accès.
- **()** Navigation entre les différentes pages





À partir de la liste, plusieurs actions sont possibles.

6 « **Annuler** » permet de revenir sur le tableau de bord.

« Exporter la liste complète » génère un fichier au format CSV à télécharger sur le poste de travail.

Pour chaque utilisateur, les informations exportées sont les suivantes : nom, prénom, e-mail, ville, institution, date de dernière connexion.

Penser à sélectionner l'encodage **Unicode (UTF-8)** lors de l'ouverture de ce fichier dans votre logiciel.

8 « Supprimer la sélection »



Une fenêtre intermédiaire **alerte** tout d'abord sur le fait que **la suppression** des utilisateurs sélectionnés ne permet plus l'accès aux travaux, aux notes, aux différentes données lors de remontées statistique de ces utilisateurs.

Cette action est définitive et irréversible.

Il suffit ensuite de confirmer la suppression ou d'annuler.





Confirmation de suppression

Attention, cette suppression sera définitive !

Si vous supprimez ces utilisateurs, vous n'aurez plus accès à leurs travaux, à leurs notes, à leurs données lors de remontées statistiques...

Entrez «Moodeasupp» dans le champs ci-dessous pour confirmer la suppression des utilisateurs sélectionnés.

Annu	ler Supprimer	

9 Afficher la fenêtre en plus grande largeur.

Version

Le module est compatible Moodle 4.1.



×